



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PREMIER EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2021 – 2022 – 2023

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, sera en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée **avant le 1^{er} mai 2021** ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Beauharnois-Salaberry
2 rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

- Être remplie sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #150 de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 13 octobre 2020.

Jean Robidoux
Directeur général par intérim